



**BOLOGNA
CHILDREN'S
BOOK
FAIR**

1-4 Aprile
2019
Bologna
Italia

VOYAGE PROFESSIONNEL À LA FOIRE DE BOLOGNE 2019

Règlement

La Chartre des auteurs et illustrateurs jeunesse, en partenariat avec les régions, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Hauts-de-France, Grand Est et Occitanie, propose une opération en direction des auteurs-illustrateurs jeunesse lors de la Foire internationale du livre de Bologne.

Objectif : la Chartre et les quatre régions partenaires souhaitent aider les jeunes auteurs-illustrateurs jeunesse à développer à l'international leur réseau professionnel lors de la Foire de Bologne, premier salon professionnel de l'édition jeunesse, et plus largement, les former à présenter leur travail et initier des contacts professionnels.

Public ciblé : les illustrateurs ou auteurs-illustrateurs ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de dix, sans critère d'âge, résidant en France métropolitaine.

Mise en œuvre : 12 auteurs/illustrateurs sont parrainés par 4 membres confirmés de la Chartre, en amont du voyage et pendant la Foire. Ces parrains (ou marraines), choisi-e-s par le Conseil d'administration de la Chartre, pourront les aider à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guider pendant la manifestation. Leurs expériences et leurs réseaux professionnels seront un apport important.

Candidatures :

Peuvent déposer une candidature au Voyage professionnel à Bologne les illustrateurs qui remplissent les critères suivants :

- Résider en France métropolitaine.
- Avoir publié au minimum 1 ouvrage et au maximum 10 ouvrages à compte d'éditeur.

Le dossier de candidature doit contenir :

- La fiche d'inscription complétée
- Une lettre de motivation
- Une sélection d'illustrations (une douzaine, par exemple)
- Une bio-bibliographie
- Le dernier ouvrage publié (le plus récent)
- Un justificatif de domicile
- Une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide au moins jusque fin avril 2019.
- Tout autre document jugé utile par l'auteur (maquettes de projets, livres, site Internet, revue de presse, etc.).
- Le présent règlement approuvé et signé

Les dossiers de candidature devront être envoyés en version papier le 26 octobre 2018 au plus tard, le cachet de la Poste faisant foi. En parallèle, le dossier doit être obligatoirement envoyé sous forme numérique en un seul fichier (.zip par exemple), son poids ne dépassant pas 50Mo.

Sélection :

Un jury composé au minimum de 4 parrains et/ou marraines, 3 professionnels du livre, ainsi que de 4 représentants des Centres régionaux du livres (CRL) partenaires se réunira en novembre 2018 pour sélectionner 12 auteurs au maximum. Parmi ces 12 lauréats, il y en aura 1 au minimum par région partenaire, les autres pouvant venir de toute région.

La sélection finale sera annoncée début décembre 2018.

Les candidat-e-s sélectionné-e-s s'engagent à :

- Participer à deux journées de formation préparatoire au voyage, à Paris, au mois de janvier 2019 (dates communiquées à l'annonce de la sélection).
- Participer à une demi-journée de travail avec les parrains, au mois de février 2019.
- Prendre des rendez-vous professionnels, préparer leur book (illustrations, maquettes de projets, cartes de visite, etc.) avec l'aide de leur parrain/marraine chartiste, en amont du voyage.
- Être disponible aux dates de la Foire de Bologne du 1er au 4 avril 2019.
- Avoir une carte d'identité ou un passeport valide jusque fin avril 2019.
- Assister aux rendez-vous établis par la Charte à Bologne (rencontres, déjeuners, débats de la Foire du livre sélectionnés, visites d'expositions) ainsi qu'à ses propres rendez-vous professionnels (programme représentant environ 1/3 du temps sur place, le reste étant laissé en autonomie).

Programme des journées de formation :

- Présentation de la Foire de Bologne et indications sur les centres d'intérêt des différents pays.
- Présentation des documents à préparer (book – carte de visite – des documents à remettre – maquettes de projets).
- Présentation de maisons d'édition.
- Présentation d'autres partenaires : associations, institutions, lieux d'exposition... et du programme du voyage.
- Échanges sur les books avec des directeurs artistiques.
- Travail sur les books avec les parrains/marraines.

Prise en charge :

La Charte et les régions partenaires prennent en charge :

- Les 2 journées de formation à Paris (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux).
- Le voyage aller-retour Paris-Bologne ou Province-Bologne
- 3 nuits d'hôtel à Bologne
- Les petits déjeuners
- 1 dîner professionnel le dimanche soir à Bologne
- Un per diem de 40 € par jour pour chaque illustrateur parrain ou lauréat.

L'auteur sélectionné prend en charge :

- Le déplacement aller et retour de l'aéroport de Bologne/Centre ville de Bologne
- Son assurance voyage
- Tous les autres frais non mentionnés (constitution de son book, achats personnels, déplacements dans Bologne, etc.).

Les auteurs franciliens prennent en charge :

- Le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier et février.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport/gare de Paris.

Les auteurs des autres régions prennent en charge :

- Le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région.
- Le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation pour le travail du book avec le parrain en février.

Le projet de Voyage professionnel à la Foire de Bologne fait l'objet de demandes de subvention. En cas de non obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidatures.

La Révélation « Livre jeunesse » de l'ADAGP :

Soucieux de soutenir et défendre les auteurs du livre jeunesse, l'ADAGP (**Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques** qui gère les droits d'auteur de plus de 170 000 artistes dans le monde et dans toutes les disciplines des arts visuels : illustration jeunesse, bande dessinée, peinture, sculpture, ...) a mis en place, avec la Charte, la Révélation Livre Jeunesse.

Ce prix vise à valoriser et encourager le travail des jeunes auteurs(rices)-illustrateurs(trices) de littérature jeunesse. Il récompense le dernier livre d'un(e) auteur(trice)-illustrateur(trice) lauréat(e) de l'édition 2019 du Voyage professionnel à la foire de Bologne, résidant(e) en France métropolitaine.

Le jury de la « Révélation Livre jeunesse », présidé par les artistes plasticiens Elizabeth Garouste et Philippe Ramette, est composé de :

- Dorothée de Monfreid (auteur)
- Maia Bouteillet (journaliste notamment de Paris Môme)
- Emmanuelle Martinat – Dupré (responsable scientifique du musée de l'illustration jeunesse de Moulins).

Il attachera une importance particulière aux critères suivants :

- la qualité artistique des illustrations
- la qualité de la narration
- et le rapport texte/image

Le prix est doté de 5 000 € et le/la lauréat(e) bénéficiera d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte.

Afin de célébrer ce prix, le bénéficiaire s'engage à être présent, accompagné de son éditeur, à la cérémonie des Révélations au Centquatre. Les membres du Jury seront également présents à ladite cérémonie.

L'ADAGP informe que le nom du lauréat et le montant de la dotation reçue seront publiés sur une base de données électronique unique, recensant les actions culturelles financées par les organismes de gestion collective (Article L326-2 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Date :

Nom et signature du-de la candidat-e, précédés de la mention « lu et approuvé » :